

Règlement Finales par classement

TITRE I – DISPOSITION GÉNÉRALES

Article 1- Conditions de participation

Les joueurs et joueuses de – de 13 ans (âge au 1er janvier de la saison en cours) ne peuvent participer à cette épreuve.

L'épreuve se déroule en trois échelons :

- échelon départemental ;
- échelon régional ;
- échelon national.

Article 2 – Engagements

L'échelon départemental ne peut pas se dérouler avant la diffusion du classement officiel de début janvier

Article 3 - Déroulement des parties

A tous les échelons et dans tous les tableaux, les parties se disputent au meilleur des cinq manches.

Article 4 - Forfait

Tout qualifié ayant confirmé sa participation à l'échelon régional se verra, en cas de forfait non excusé, infliger une pénalité financière dont le montant est fixé chaque année par la commission sportive régionale.

TITRE II- ORGANISATION SPORTIVE

Les finales fédérales par classement comportent 8 tableaux :

DAMES

- tableau D 550 : joueuses ayant un nombre de points inférieur à 550 points
- tableau D 750 : joueuses ayant un nombre de points inférieur à 750 points
- tableau D 950 : joueuses ayant un nombre de points inférieur à 950 points
- tableau D 1250 : joueuses ayant un nombre de points inférieur à 1250 points

MESSIEURS

- tableau M 900 : joueurs ayant un nombre de points inférieur à 900 points
- tableau M 1100 : joueurs ayant un nombre de points inférieur à 1100 points
- tableau M 1300 : joueurs ayant un nombre de points inférieur à 1300 points
- tableau M 1600 : joueurs ayant un nombre de points inférieur à 1600 points

Les classements à prendre en compte sont les classements officiels diffusés début janvier.

Echelon départemental

- Chaque comité départemental organise, à la date fixée par la commission sportive départementale, l'épreuve au sein de son département.

- L'échelon départemental est qualificatif pour l'échelon régional.

- A l'issue, chaque Comité adresse à la Ligue la liste et le classement des 10 à 20 premiers (selon nombre de participants) de chaque tableau et cela au minimum 15 jours avant la date

de l'épreuve régionale. Les Comités auront pris soin de renseigner le tableau Excel adopté par la Fédération sans en modifier la structure, (modèle joint en annexe) par catégorie et en précisant si le joueur compte participer à l'échelon régional OUI – NON. Les Comités devront s'organiser pour recueillir cette information à l'issue de l'épreuve départementale par l'intermédiaire des Juges – Arbitres ou du responsable de la compétition.

- La ligue détermine le nombre de qualifiés par département et pour chaque tableau.

- La ligue adresse une circulaire d'organisation de l'épreuve régionale aux clubs des joueurs ayant répondu OUI de leurs éventuelles participations à cet échelon. Avec ce courrier sera joint la liste définitive des joueurs retenus par la Ligue.

Echelon Régional

Qualification des joueurs

- Dans chaque tableau messieurs, les 48 joueurs sont qualifiés de la manière suivante :

- les finalistes de l'échelon départemental
- complétés à 48 par les joueurs désignés par les comités qui doivent tenir compte du classement obtenu à l'échelon départemental ; le nombre est fixé par la commission sportive régionale en fonction du nombre de participants à l'échelon départemental.

Dans les tableaux dames, les 48 joueuses sont qualifiées de la manière suivante :

- la gagnante de l'échelon départementale,
- complétés à 48 par les joueuses désignées par les comités qui doivent tenir compte du classement obtenu à l'échelon départemental ; le nombre est fixé par la commission sportive régionale en fonction du nombre de participantes à l'échelon départemental.

L'engagement est fixé à 5 €.

Déroulement sportif

- Dans chaque tableau, les joueurs sont répartis par tirage au sort dans les poules de 3 joueurs. A l'issue des poules, les joueurs sont placés dans le tableau final en respectant l'article 17-4 du chapitre 1 des règlements sportifs fédéraux. Le tableau se déroule par élimination directe jusqu'à la finale.

- Une circulaire sera adressée aux clubs des joueurs retenus à l'échelon Ligue, précisant le déroulement sportif selon le nombre de participants dans chaque tableau.

Qualification pour l'échelon national

- Le vainqueur de chaque tableau de l'échelon régional est qualifié aux Finales Fédérales par Classement. Les suivants sont repêchés en fonction du nombre d'engagés à cette épreuve dans la Ligue et aux nombre d'inscrits au critérium fédéral.



Des rencontres serrées, une élimination prématurée, une tension très ping. Il faut être en forme le jour J. Voilà ce qui vous attend pour les finales par classement.



Des récompenses sont offertes à chaque échelon. Les vainqueurs remportent un titre. Les premiers de chaque tableau sont qualifiés pour l'échelon supérieur. Attention seul le champion régional est qualifié pour le national sauf si vous êtes très nombreux...



Affiche spécifique de la dernière édition.

Historique des résultats aux Finales Régionales par classement :

2009-2010 :

D550 : Marion Bodin ; D750 : Namiba Sidibé ; D950 : Marilyse Garou ; D1250 : Anaïs Audin

M900 : Xavier Jouard ; M1100 : Maximilien Naigelblat ; M1300 : Aurélien Dumoulin ; M1600 : Vincent Heuze